COOPPÈRE

Réseau de Coopération Écosystémique — Architecture Juridique & Opérationnelle (Version 3.0)

COOPPÈRE

Communauté Écosystémique Régénérative (CÉR)

DOSSIER OFFICIEL DE PRÉSENTATION & CADRE DE PRÉ-FONDATION

Rencontre constitutive et stratégique — Lundi 9 novembre 2026

> **Devise fondatrice :**
> *« Décentraliser les pouvoirs. Mutualiser les ressources. Préserver la souveraineté de chacun. »*
>
> **Référentiel éthique RHUHR :**
> *Respect • Humilité • Unité • Honnêteté • Réalité*
>
> **Les Deux Piliers Opérationnels Intrinsèques :**
> *Régénération de la Terre : biorgsystem.com • Solidarité Humaine Directe : aideavivre.com*
>
> **Portail numérique :** cooppere.com

Sommaire exécutif

Le présent dossier constitue le document de référence officiel destiné aux membres fondateurs, porteurs d'initiatives et partenaires stratégiques réunis pour la création de **COOPPÈRE**, constituée sous forme de personne morale sans but lucratif (OBNL) régie par la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*.

COOPPÈRE propose une rupture avec les modèles traditionnels centralisateurs en mettant en place un **écosystème de coopération territoriale décentralisé**. Sa force réside dans l'alliance indissociable entre :

1. **La Régénération Écologique et Technique** propulsée par **BiorgSystem** (biotechnologies du sol vivant, assainissement par vermifiltration et résilience des cultures);
2. **La Solidarité Humaine et Sociale** incarnée par **Aide à Vivre** (fonds d'entraide directe et d'urgence aux familles, alimenté par 1 % des dons et surplus du réseau);
3. **L'armature juridique partagée** assurant **l'imperméabilité des apports et la non-dépossession réciproque** pour chaque Unité Locale Autonome (ULA).

---

1. Discours d'ouverture & Intention fondatrice

(À prononcer par Dominique en ouverture de la rencontre, sur un ton chaleureux et direct entre amis)

« Salut tout le monde, merci vraiment d'être là ce soir.

Si on est réunis ici aujourd'hui entre amis et complices de la région, c'est parce qu'un constat évident s'impose à chacun de nous : notre territoire déborde de talents, de savoir-faire vivants, d'initiatives agricoles, artisanales, culturelles et humaines d'une immense valeur. Pourtant, on vit tous les mêmes limites : la surcharge administrative, l'épuisement des bénévoles sous la paperasse, le risque permanent de devoir céder le contrôle de nos créations à de grosses structures impersonnelles, ou le manque de moyens pour franchir un palier technique ou réglementaire.

On n'est pas ici pour inventer un modèle théorique de plus, ni pour demander à qui que ce soit d'abandonner ses projets ou ses biens. On est ici pour ériger ensemble un bouclier et un levier commun : **COOPPÈRE**.

Pour moi, une communauté écosystémique, ce n'est pas une idée abstraite : ça a besoin de racines solides dans la terre et dans le cœur humain.
C'est pour ça que COOPPÈRE s'appuie sur deux piliers déjà vivants et éprouvés :
- D'un côté, **BiorgSystem**, qui nous apporte les protocoles biologiques pour régénérer nos sols, traiter nos eaux écologiquement sans machinerie lourde et rendre nos serres et nos terres autonomes ;
- De l'autre, **Aide à Vivre**, qui garantit qu'aucune personne, aucune famille de notre entourage ne soit laissée de côté face aux urgences du quotidien (nourriture, logement, santé), grâce à un mécanisme solidaire automatique de 1 %.

Notre engagement fondateur est limpide : **chacun reste maître de ses affaires, personne n'est dépossédé, et ensemble on partage les moyens de régénérer le vivant et de s'entraider dignement.**

Aujourd'hui, je vous invite à sceller avec moi l'acte de fondation de notre organisation. »

---

2. Ordre du jour de la rencontre fondatrice (90 minutes)

Plage horaire	Séquence & Thématique	Objectif opérationnel & Résultat attendu
00 – 10 min	**Accueil & Tour de table des aspirations**	Exprimer les motivations individuelles et les attentes concrètes envers le réseau.
10 – 20 min	**Raison d'être & Référentiel de valeurs RHUHR**	Poser les bases éthiques du vivre-ensemble et les conditions de la confiance.
20 – 35 min	**Les 2 Piliers intrinsèques : BiorgSystem & Aide à Vivre**	Comprendre l'intégration des biotechnologies du sol et du filet social d'entraide directe.
35 – 50 min	**Le modèle ULA, la non-dépossession & les 4 Projets Pilotes**	Démontrer l'autonomie des cellules (Semences, Cuisine MAPAQ, Serres, Culture Drumahon).
50 – 65 min	**Architecture de gouvernance à 3 cercles**	Clarifier la répartition : Conseil légal (CA), Cercle Gardien, Équipes opérationnelles.

Plage horaire	Séquence & Thématique	Objectif opérationnel & Résultat attendu
65 – 75 min	**Cadre juridique québécois & Devoirs fiduciaires**	Présenter les responsabilités légales d'administrateur (Partie III L.C. & Code civil).
75 – 85 min	**Scénario d'incorporation accélérée (RE-303)**	Valider le noyau initial des 3 requérants pour un dépôt sous 7 jours ouvrables.
85 – 90 min	**Adoption des résolutions & Signature du mandat**	Formaliser les consentements, désigner les mandataires et acter la fondation.

---

3. Le Diptyque Fondateur : La Terre (BiorgSystem) et l'Humain (Aide à Vivre)

L'écosystème COOPPÈRE s'articule autour de deux piliers opérationnels qui se répondent mutuellement :

```mermaid
flowchart LR
subgraph Terre["PÔLE TERRE & BIOTECHNOLOGIES<br>(biorgsystem.com)"]
B1["<b>Sol Vivant</b><br>Vermicompostage & thés de compost"]
B2["<b>Assainissement Écologique</b><br>Vermifiltration & traitement des eaux"]
B3["<b>Cultures Résilientes</b><br>Agroécologie & serres 4 saisons"]
end
CP["<b>COOPPÈRE (OBNL)</b><br>Plateforme de coopération & gouvernance<br>Armature juridique, baux & coordination"]
subgraph Humain["PÔLE SOLIDARITÉ HUMAINE<br>(aideavivre.com)"]
A1["<b>Sécurité Alimentaire</b><br>Paniers d'urgence & repas chauds"]
A2["<b>Logement & Santé</b><br>Soutien aux familles en précarité"]
A3["<b>1% Automatique</b><br>Redistribution solidaire directe"]
end
Terre <== "Protocoles écologiques aux ULA" ==> CP
Humain <== "Affectation solidaire des surplus" ==> CP
Terre -.- "Nourrir sainement les bénéficiaires" -.- Humain
```

3.1 BiorgSystem (biorgsystem.com) — L'Ingénierie du Vivant

- **Philosophie** : *« Le futur ne coule pas dans des tuyaux morts. Il germe dans le sol, il rampe, il pousse. »*
- **Mission technique** : Mettre les biotechnologies régénératives artisanales au service des projets affiliés, sans machinerie lourde ni investissements industriels disproportionnés.
- **Les 4 axes déployés pour les ULA** :

1. **Sol Vivant & Régénération** : Protocoles de vermicompostage à haute densité microbienne et thés de compost aérés pour régénérer les parcelles appauvries.
2. **Vermifiltration & Assainissement des Eaux** : Systèmes de traitement des eaux ménagères par lits de vermifiltration (idéal pour la cuisine mobile partagée d'Ariane et les habitats légers), conformes aux normes environnementales québécoises.
3. **Toilettes à Vermicompost Artisanales** : Dispositifs autonomes en cuves IBC ou réservoirs adaptés, utilisables à l'année au Québec, sans permis de fosse septique lourde requis pour l'usage artisanal.
4. **Documentation & Validation Scientifique** : Accès direct aux guides de conformité québécoise (RECYC-QUÉBEC, Bureau de normalisation du Québec) et aux données d'ingénierie biologique.

3.2 Aide à Vivre (aideavivre.com) — Le Filet d'Entraide Directe

- **Philosophie** : La souveraineté territoriale n'a de sens que si elle protège les plus vulnérables. Aucun membre de la communauté ne doit sombrer dans l'isolement face aux accidents de la vie.
- **Fonctionnement concret** :

1. **Financement solidaire pérenne** : Alimenté systématiquement par **1 % des dons, cotisations et surplus** générés au sein du réseau COOPPÈRE.
2. **Affectation directe et sans bureaucratie** : Aide ciblée vers des besoins essentiels vérifiés (épiceries d'urgence, repas chauds, soutien au logement, soins de santé et fournitures scolaires pour enfants).
3. **Transparence intégrale** : 100 % des fonds fléchés vont directement aux bénéficiaires sans frais de structure cachés, avec traçabilité publique au tableau des dons.

---

4. Le Référentiel Éthique : Les 5 Vertus RHUHR

La cohésion entre la technique (BiorgSystem) et le cœur (Aide à Vivre) est garantie par le code de conduite **RHUHR** :

```mermaid
graph LR
R1["<b>R</b>espect<br>Souveraineté des limites et des personnes"] --- H1["<b>H</b>umilité<br>Lenteur constructive et écoute active"]
H1 --- U["<b>U</b>nité<br>Convergence sans uniformité"]
U --- H2["<b>H</b>onnêteté<br>Transparence des flux et des intérêts"]
H2 --- R2["<b>R</b>éalité<br>Ancrage dans les faits et la légalité"]
```

- **Respect** : Reconnaissance absolue des titres de propriété, des frontières personnelles et du rythme de chaque intervenant.
- **Humilité** : Rejet de toute arrogance managériale ; reconnaissance que la nature et les collaborateurs détiennent des savoirs irremplaçables.
- **Unité** : Agir ensemble pour la résilience de notre région sans chercher à fusionner les modes de vie ou les identités individuelles.

- **Honnêteté** : Reddition de comptes limpide sur les budgets, déclaration systématique des conflits d'intérêts et traçabilité des dons.
- **Réalité** : Pragmatisme économique, respect des normes du MAPAQ, de la fiscalité et des règles civiles du Québec.

---

5. Le Modèle Opératoire : Unités Locales Autonomes (ULA)

COOPPÈRE opère comme une **fédération cellulaire d'initiatives souveraines** :

```mermaid
flowchart TD
CP["<b>COOPPÈRE (OBNL d'Infrastructure)</b><br>Cadre juridique • Assurance • Plateforme web • Portage de permis"]
ULA1["<b>ULA Semences</b><br>Fête des semences de Lanaudière"]
ULA2["<b>ULA Transformation</b><br>Cuisine mobile partagée (Prêt à Tout)"]
ULA3["<b>ULA Agroécologie</b><br>Serre 4 saisons (Les Délices de la Terre)"]
ULA4["<b>ULA Culture & Arts</b><br>DRUMAHON & Rassemblements conscients"]
BS["<b>BiorgSystem</b><br>Appui sols & assainissement"] -.-> ULA2
BS -.-> ULA3
AV["<b>Aide à Vivre</b><br>Paniers solidaires & aide d'urgence"] <-.-> ULA1
AV <-.-> ULA3
CP <== "Convention bilatérale d'affiliation" ==> ULA1
CP <== "Protocole tripartite & Permis MAPAQ" ==> ULA2
CP <== "Accompagnement foncier & maraîcher" ==> ULA3
CP <== "Diffusion & quote-part solidaire" ==> ULA4
```

Principes régissant les ULA :

1. **Autonomie de gestion** : L'ULA conserve 100 % de son autorité sur sa programmation, ses méthodes et ses équipes.
2. **Convention bilatérale écrite** : Chaque lien fait l'objet d'un contrat clair définissant les devoirs de l'OBNL et les engagements de l'ULA.
3. **Apport des protocoles BiorgSystem** : Les ULA agricoles et alimentaires bénéficient gratuitement des manuels techniques de traitement des sols et des eaux.
4. **Alimentation du fonds Aide à Vivre** : Chaque ULA contribue, selon ses moyens et ses surplus nets, à la solidarité alimentaire et sociale locale.
5. **Droit de retrait libre (Sortie sans pénalité)** : Une ULA peut quitter le réseau à l'échéance de sa convention en reprenant l'intégralité de ses actifs.

---

6. La Clause Cardinale : Réciprocité et Non-Dépossession

Le pilier contractuel suprême de COOPPÈRE sanctuarise le patrimoine de chaque participant :

> ### Règle d'or de l'écosystème :
> **« Chacun conserve ce qui lui appartient. Chacun partage ce qu'il choisit de mettre en commun. Ensemble, nous construisons ce dont nous convenons d'un commun accord. »**

- **Non-aliénation des apports** : L'adhésion à l'OBNL, l'exercice d'un mandat d'administrateur ou l'affiliation d'une ULA n'opère aucun transfert de propriété sur les terres, bâtiments, équipements, remorques, marques ou technologies (y compris BiorgSystem, Drumahon et les logiciels créés par les fondateurs).
- **Licences d'usage collectives** : La mise à disposition de matériel ou de technologies s'effectue par convention d'usage ou licence temporaire d'exploitation, sans dépossession.

---

7. Portefeuille des 4 Initiatives Pilotes Immédiates

Projet Pilote 01 — La Fête des Semences de Lanaudière

- **Ancrage** : Saint-Jean-de-Matha.
- **Rôle de COOPPÈRE** : Offrir l'armature juridique OBNL pour préserver la gratuité du Centre culturel municipal et alléger la gestion administrative.
- **Garantie** : Autonomie absolue des organisateurs semenciers sur le contenu, la sélection des exposants et l'esprit de l'événement.
- **Lien solidaire** : Distribution de semences patrimoniales aux jardins collectifs et familles soutenues par **Aide à Vivre**.

Projet Pilote 02 — Cuisine de Transformation Mutualisée (Prêt à Tout)

- **Ancrage** : Ferme d'accueil de Simon, remorque professionnelle d'Ariane Picher.
- **Rôle de COOPPÈRE** : Détentrice du permis d'établissement alimentaire communautaire délivré par le MAPAQ pour les activités sans but lucratif.
- **Appui BiorgSystem** : Traitement écologique des eaux ménagères par lit de vermifiltration artisanal autonome sans rejet polluant.
- **Garantie** : Propriété exclusive de la remorque conservée par sa propriétaire via protocole tripartite.

Projet Pilote 03 — Pôle Agroécologique & Serre 4 Saisons (Les Délices de la Terre)

- **Ancrage** : Sainte-Émélie-de-l'Énergie avec Dahlia Kotb.
- **Rôle de COOPPÈRE** : Accompagnement technique de conversion d'un bâtiment accessoire en serre solaire quatre saisons et maillage de distribution.
- **Appui BiorgSystem** : Déploiement des protocoles de sol vivant et de fertilisation par lombricompost pour maximiser la résilience hivernale.
- **Lien solidaire** : Acheminement d'une fraction des récoltes fraîches vers les paniers alimentaires d'**Aide à Vivre**.

Projet Pilote 04 — Vecteur Créatif & Culturel : DRUMAHON

- **Ancrage** : Événements artistiques, rassemblements conscients et séances de Biodanza portés par l'initiateur.

- **Rôle de COOPPÈRE** : Accueil logistique lors des rassemblements communautaires et diffusion culturelle.
- **Garantie & Solidarité** : Autonomie artistique totale de l'artiste ; réinjection volontaire de surplus nets au profit du réseau COOPPÈRE et du fonds **Aide à Vivre**.

---

8. Architecture de Gouvernance à Trois Cercles

```mermaid

flowchart TD

subgraph Gouvernance["Architecture Institutionnelle COOPPÈRE"]

CA["<b>1. Conseil d'Administration (Légal)</b><br>• Conformité légale (Partie III L.C.)<br>• Supervision financière & budgétaire<br>• Reddition de comptes & Assurances<br>• Vote du 1% vers Aide à Vivre"]

CG["<b>2. Le Cercle Gardien (Éthique & Raison d'Être)</b><br>• Protection des valeurs RHUHR<br>• Respect du principe de non-dépossession<br>• Veille à la cohérence BiorgSystem<br>• Médiation et conciliation bienveillante"]

EX["<b>3. Équipes Opérationnelles & ULA</b><br>• Conduite autonome des 4 projets pilotes<br>• Exploitation technique (cooppere.com)<br>• Déploiement terrain de BiorgSystem<br>• Distribution des secours Aide à Vivre"]

end

CA <== "Coordination légale" ==> CG

CA <== "Mandats contractuels" ==> EX

CG <== "Accompagnement éthique" ==> EX

```

1. Le Conseil d'Administration (Statutaire & Fiduciaire)

- Régi par la *Loi sur les compagnies* (Partie III) et les articles 321 à 326 du *Code civil du Québec*.
- Gère les finances, les permis, les assurances et les contrats officiels en toute loyauté et transparence.

2. Le Cercle Gardien de la Raison d'Être

- Instance morale veillant à ce que COOPPÈRE ne devienne jamais une bureaucratie déconnectée du terrain.
- Protège l'intégrité de la mission écologique (BiorgSystem), solidaire (Aide à Vivre) et éthique (RHUHR).

3. Les Équipes Opérationnelles et Porteurs d'ULA

- Responsables de la réalisation pratique sur le terrain, en toute liberté de manœuvre dans le cadre de leurs conventions.

---

9. Cadre Juridique Québécois & Responsabilités Fiduciaires

Tout administrateur siégeant au conseil est tenu aux obligations fondamentales du droit civil québécois :

1. **Prudence et diligence (Art. 322 C.c.Q.)** : Gérer les actifs de l'organisme avec compétence et soin raisonnable.

2. **Honnêteté et loyauté (Art. 322 C.c.Q.)** : Faire passer l'intérêt de la corporation avant ses intérêts personnels.
3. **Déclaration des conflits d'intérêts (Art. 324-325 C.c.Q.)** : Déclarer tout intérêt personnel dans une convention (mise à disposition de matériel, bail) et s'abstenir formellement de voter sur la résolution correspondante.
4. **Étanchéité des patrimoines** : L'OBNL ne possède pas les biens prêtés par les membres ; les responsabilités sont strictement délimitées par contrat.

---

10. Propriété Intellectuelle, Outils Web et Succession

- **Sanctuarisation des technologies et concepts** : L'architecture conceptuelle de COOPPÈRE, les systèmes BiorgSystem, l'univers Drumahon et la plateforme web cooppere.com demeurent la propriété exclusive de leurs concepteurs.
- **Licence d'utilité collective** : COOPPÈRE reçoit une licence d'exploitation exclusive pour sa mission non lucrative.
- **Condition de relève successorale** :

> *« Nul ne succède à une charge morale ou gardienne dans COOPPÈRE par le simple lien de filiation civile. La transmission exige une implication volontaire, active et reconnue dans les œuvres réelles de l'organisme. »*

---

11. Stratégie Foncière et Implantation du Siège Social

Option envisagée	Localisation	Rôle stratégique
Option A : Sainte-Émélie *(Ferme de Simon)*	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Siège d'accueil logistique de la cuisine mobile et du pôle agroécologique BiorgSystem.
Option B : Saint-Jean-de-Matha *(Marie-Josée)*	Saint-Jean-de-Matha	Siège administratif stratégique pour consolider la gratuité du Centre culturel pour la Fête des Semences.

---

12. Feuille de Route d'Incorporation Accélérée (Formulaire RE-303)

Afin d'agir sans délai de 90 jours :

- **Noyau initial des 3 requérants (art. 218 L.C.)** : L'Initiateur, Danny Perez et Ariane Picher signent la réquisition RE-303 dès l'issue de la rencontre du 9 novembre.
- **Dépôt immédiat au Registraire (REQ)** pour émission rapide des lettres patentes.
- **Assemblée d'organisation post-constitution** : Élargissement du conseil et mise en place formelle des comités opérationnels BiorgSystem, Aide à Vivre et ULA.

---

13. Résolutions Fondatrices Soumises à l'Adoption

Résolution 2026-11-01 — Fondation de COOPPÈRE

> *« Il est résolu à l'unanimité des participants de mandater le dépôt de la requête de constitution en personne morale sans but lucratif sous le nom de **COOPPÈRE — Communauté Écosystémique Régénérative (CÉR)**, régie par la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. »*

Résolution 2026-11-02 — Sanctuarisation des 2 Piliers intrinsèques

> *« Il est formellement acté que l'action écologique de COOPPÈRE s'appuie sur le déploiement des biotechnologies régénératives de **BiorgSystem**, et que son action sociale intègre le soutien direct aux personnes dans le besoin via le fonds **Aide à Vivre**, auquel sera affectée une quote-part de 1 % des flux de dons et surplus nets de l'organisme. »*

Résolution 2026-11-03 — Principe cardinal de non-dépossession

> *« L'adhésion à COOPPÈRE n'entraîne aucun transfert de propriété sur les biens, terres, équipements ou droits intellectuels apportés par les participants. Chaque mise à disposition fait l'objet d'une convention contractuelle autonome. »*

Résolution 2026-11-04 — Mandat aux 3 requérants

> *« Mandat exclusif est donné à l'initiateur, à Danny Perez et à Ariane Picher de compléter, signer et déposer le formulaire officiel RE-303 auprès du Registraire des entreprises du Québec. »*

Attestation d'adhésion de principe des participants

Fait et convenu à _____, le 9 novembre 2026.

Nom du participant	Qualité / Rôle pressenti	Signature pour accord
L'Initiateur	Initiateur / Co-requérant RE-303	_____
Danny Perez	Architecte technique / Co-requérant RE-303	_____
Ariane Picher	Prêt à Tout / Co-requérante RE-303	_____
Étienne Nault-Beaucaire	Référent Semences & Savoirs écologiques	_____
Alex Boisdequin-Lefort	Référent Organisation & Continuité	_____
Dahlia Kotb	Les Délices de la Terre / Réseau maraîcher	_____
Simon	Partenaire foncier / Ferme d'accueil	_____
Marie-Josée	Partenaire communautaire locale	_____